

# Synthèse des avis de la consultation des acteurs institutionnels et du public préalable à la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité à l'intérieur du périmètre de l'A86



VINCENNES.fr

SYNTHESE DES AVIS  
Ville de Vincennes

Cette synthèse a été réalisée sur la base des 21 avis recueillis entre le 9 mars et le 31 mars 2021 (1 reçu par voie dématérialisée et 20 déposés en ligne) conformément à l'arrêté de la Ville de Vincennes définissant les modalités de consultation du public relative au projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m). Parmi les contributeurs, 19 déclarent résider sur la commune, 2 en sont extérieurs ou se positionnent sur un territoire plus large.

Est également présentée dans ce document, la synthèse des avis des acteurs institutionnels.

## 1. Synthèse des avis du public

Sur les 21 avis recueillis, 13 contributeurs se disent favorables à la mesure un d'entre eux exprimant des réserves, 3 contributeurs se déclarent opposés à la mesure exprimant parfois des réserves, 5 contributeurs n'expriment pas clairement leur opinion.

### Les contributeurs favorables au projet

Demandent pour la moitié d'entre eux un projet plus ambitieux, faisant parfois état de propositions alternatives, ils évoquent également le besoin de développer des modes alternatifs de déplacement. D'autres contributeurs insistent sur la nécessité des contrôles et sanctions ou évoquent les impacts positifs de la mesure sur la santé ou l'environnement. Un contributeur rappelle la nécessité de prévoir des mesures d'accompagnement au changement de véhicule. Tandis qu'un autre émet une remarque sur le périmètre de la mesure qu'il souhaiterait voir étendu à toute l'Île-de-France. Enfin, s'agissant de l'arrêté, deux contributeurs estiment que les heures et jours de circulation ne sont pas assez restrictifs et pour l'un d'entre eux qu'il en est de même pour les véhicules concernés.

### Les contributeurs défavorables au projet

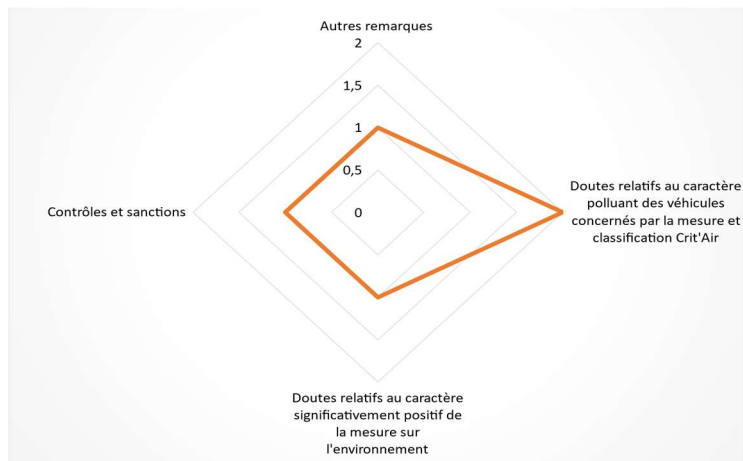
Evoquent des doutes relatifs au caractère polluant des véhicules concernés par la mesure ou sur le caractère significativement positif de la mesure sur l'environnement, abordent la question des contrôles qu'ils jugent insuffisants ou encore estiment qu'il serait nécessaire d'intervenir sur la question des embouteillages.

« **Avertissement** : « Ce rapport réalise la synthèse des avis exprimés de façon spontanée par les habitants ou usager. Il ne constitue pas un sondage représentatif du point de vue des habitants de l'ensemble de la commune. »



## 2.2 Les avis défavorables et défavorables sous réserve

### Les arguments défavorables au projet et défavorables sous réserve



Les rédacteurs d'avis défavorables évoquent leurs doutes relatifs au caractère polluant des véhicules concernés

« **Ce n'est pas parce qu'un véhicule est ancien qu'il pollue.** »

➤ **Deux des trois contributeurs défavorables au projet évoquent des doutes relatifs au caractère polluant des véhicules concernés par la mesure et la classification Crit'Air et pour l'un d'entre eux sur le caractère significativement positif de la mesure sur l'environnement** « *Ce n'est pas parce qu'un véhicule est ancien qu'il pollue. ce dernier peut rouler très peu et être bien entretenu. Ce qui est le cas du mien. Au contrôle technique, on me dit chaque fois le même mot : "nickel". Je suis contre les réglementations qui ne font pas de détails et mettent tout le monde dans le même panier. En cas de contrôle, le fonctionnaire de police ne fera pas les vérifications d'un mécanicien. / Ces dispositions ne me choqueraient pas si elles reposaient sur un système de vignette intelligent. Mais ce n'est pas le cas, avec 3 enfants je ne peux pas rouler en Twingo, pire mon Touran FSI essence de 2005 n'a qu'une vignette 3 alors que le même modèle avec le même moteur répondant aux mêmes normes de pollution de 2006 a une vignette 2 ! Et un gros véhicule récent rejetant plus de CO2 peut avoir une vignette 1, il n'y a aucune logique dans tout ça. Ces dispositions vont donc avoir pour conséquence de jeter des véhicules qui ne polluent pas plus que d'autres. Cette surconsommation de ressources naturelles n'est vraiment pas bonne pour la planète, encore une loi contreproductive ! Arrêtez de faire de l'écologie demago et réfléchissez en coût complet pour la planète.* »

➤ **Un contributeur évoque les contrôles** « *C'est bien de faire des lois mais il n'y a quasiment aucun contrôle des véhicules non autorisés. C'est seulement de l'affichage car les écarts aux règles sont de plus en plus élevés et c'est de moins en moins crédible.* »

➤ **Et un autre apporte une remarque complémentaire** « *Les bouchons créent beaucoup de pollution. Qu'est-ce qui est fait pour limiter les bouchons ?* »



## 2.3 Le point de vue des contributeurs « neutres » ou qui n'expriment pas clairement leur adhésion ou leur opposition à la ZFE

Parmi les contributeurs n'exposant pas clairement leur adhésion ou opposition à la ZFE :

- **Un contributeur évoque le besoin d'aménagement cyclables à Vincennes** « Et pas assez d'aménagements cyclables : exemple Rue de Fontenay entre l'hôtel de ville et la rue DeFrance... »
- **Deux contributeurs proposent des solutions complémentaires et/ou alternatives à la ZFE** « Autres propositions pour améliorer la qualité de l'air : Interdiction de circulation des véhicules de plus d'1,5 tonnes. Couverture de la voie ferrée (RER A) sur Vincennes/Fontenay-sous-Bois : source de particules fines . / Suggestions: rappeler par des panneaux que les moteurs doivent être systématiquement coupés à l'arrêt, notamment aux abords des zones de livraisons. Faire en sorte que les limitations soient

*respectées, abaisser la vitesse à 30km/h sur tout le territoire de la commune. Renforcer l'offre de transports en commun avec une formation pour les conducteurs de la RATP aux respects des limitations de vitesse, pas encore systématiques. »*

### Focus sur les arguments relatifs à l'arrêt

- **Un contributeur émet une proposition relative aux horaires et jours de restrictions de circulations et au voies concernées** « Extension des routes interdites à la circulation : le samedi comme le dimanche + périmètre élargi dans le bois de Vincennes »

**On trouve parmi les avis recueillis du public, deux avis exposés par la FFB** (Fédération Française du Bâtiment Grand Paris) et **le STD3C** (Syndicat Territorial des Distributeurs de Combustibles-Carburants et services Chauffage).

**La FFB Grand Paris** s'associe à la Métropole du Grand Paris dans la lutte contre la pollution de l'air et s'engage à encourager la transition écologique en soutenant l'instauration de la ZFE sur le territoire. Pour autant, elle note que cette mesure doit prendre en considération les difficultés que peuvent rencontrer les professionnels afin d'allier impératifs environnementaux et réalités économiques du territoire. Pour cela, elle attire l'attention sur la nécessité : d'adopter des dérogations harmonisées dans toutes les communes de la ZFE, pour les véhicules de son périmètre d'activités qui ne trouvent pas d'autres alternatives, notamment certains portant mention VASP sur le certificat d'immatriculation (ou anciennement VTSU). Elle propose un report du calendrier ou une période transitoire de non verbalisation pour les poids lourds, afin de leur permettre de s'adapter. Les restrictions à compter de juillet 2022 sont incompatibles avec l'offre de solutions de mobilité propre existante pour ces véhicules. Enfin, elle propose la création un guichet d'informations

unique dédié à l'achat de véhicules propres, notamment de poids lourds, pour les professionnels.

**Le STD3C** salue la dérogation prévue notamment pour les véhicules citernes dont le certificat d'immatriculation porte les mentions CIT ou CARB. Il précise les spécificités des camions citernes concernés notamment les délais importants de commande/livraison, l'investissement important, l'impossibilité de commander un camion de moins de 19 tonnes avec un moteur électrique ou gaz, auxquelles s'ajoutent les incertitudes sur l'avenir de la distribution du fioul domestique et celles liées à la crise sanitaire touchant tous les secteurs d'activité.



### 3. Synthèse des avis des acteurs institutionnels

Au terme de la consultation des acteurs institutionnels, 4 avis ont pu être réceptionnés par la Ville de Vincennes. Les autres avis simples non rendus dans les 2 mois sont réputés favorables.

**Avis conforme : la Préfète du Val-de-Marne émet un accord sur le projet de ZFE mobilité (ZFE-m) compte-tenu de l'ensemble des éléments listés ci-après.** Elle indique que ce projet est indispensable à l'amélioration de la qualité de l'air en Ile-de-France, celle-ci faisant l'objet de contentieux au niveau national et régional pour manquement au respect des seuils sanitaires et insuffisance des politiques publiques correctrices. Elle prend note des éléments suivants :

- Considérant l'intégration du boulevard périphérique dans la ZFE parisienne depuis le 1er juillet 2019, les radiales du réseau routier national incluses dans le périmètre intra-A86 ont vocation à être intégrées dans les Zones à Faibles Emissions.
- La Rocade A86 et ses bretelles d'entrée /sortie seront exclues de la ZFE-m pour assurer les continuités d'itinéraire de transit et la capacité à contourner l'agglomération. Les itinéraires permettant de sortir/accéder à l'A86 seront exclus également pour garantir aux usagers la libre circulation. Les communes traversées par l'A86 devront lister dans leur arrêté les voies à exclure du dispositif.
- S'agissant des routes à grande circulation, elle prend note que les convois exceptionnels seront bien exclus du dispositif, par l'instauration d'une dérogation mentionnée dans le projet d'arrêté.
- S'agissant des besoins de délestage ou de déviation du trafic suite à un accident/incident sur le réseau routier national, elle indique la nécessité de pouvoir suspendre provisoirement les restrictions de circulation, sur les itinéraires de délestage ou déviation pendant la durée des mesures. A défaut, les stratégies d'exploitation de trafic sur le réseau magistral maillé d'Ile-de-France devront être reconsidérées au détriment de la fluidité du réseau- Elle précise que les restrictions de circulation correspondantes pourront prendre effet après prise des arrêtés et mise en place des signalisations directionnelle et de police correspondantes, les modalités n'étant pas définies à ce jour.

**Avis simple : délibération d'Ile-de-France Mobilités (IDFM)** émettant un avis sur les projets d'arrêtés instaurant des Zones à Faibles Emissions mobilité dans certaines communes situées à l'intérieur de l'A86. IDFM demande à la Métropole du Grand Paris d'apporter des justifications complémentaires sur les conséquences économiques et sociales de la mise en place de la ZFE-m et de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation de ces impacts en l'y associant étroitement. Il est également demandé à l'Etat et à la métropole de prendre des mesures d'accompagnement supplémentaires pour limiter les impacts des restrictions de circulation pour les particuliers et les professionnels. Les aides à l'achat d'un véhicule moins polluant, doivent être étendues aux salariés et indépendants travaillant dans la ZFE-m (notamment les habitants de la grande couronne). Il est demandé de relever les plafonds de ressources pour réduire le reste à charge des ménages. Il est demandé aux collectivités locales qui mettront en œuvre la ZFE-m d'apporter leur appui à IDFM dans la poursuite de sa politique en matière de transports collectifs. Enfin, IDFM souhaite que les Départements de grande couronne soient associés, au même titre qu'IDFM, à la gouvernance de la ZFE-m.

**Avis simple - La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne (CMA 94), en accord avec la CMA Régionale, émet, partage les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air que s'est fixée la Métropole du Grand Paris. Elle adresse toutefois des préconisations :**

- harmoniser les modalités d'exclusion des voies pour les communes partiellement incluses dans le périmètre de l'A86 ;
- élargir les dérogations à certaines TPE en situation de fragilité, liée notamment à la crise sanitaire ;
- communiquer sur le projet de ZFE et faire connaître les dispositifs d'aides au remplacement des véhicules polluants ;
- mettre en place un observatoire économique et social à l'échelle métropolitaine pour l'analyse des impacts de la ZFE ;
- adapter l'échéance de 2024 sur la fin du diesel afin de prendre de compte la réalité du terrain.

**Avis simple des communes limitrophes :**

- **Le Conseil de Paris rend un avis favorable** au projet d'arrêté instaurant une Zone à Faibles Emissions dans la commune de **Vincennes**.